

## VIDE-GRENIER RÈGLEMENT

**Article 1.** Cette manifestation est organisée par le club de tennis SEPT, **le dimanche 10 mai 2026**. L'accueil des participants débute à 6h30 et se termine à 18h00.

**Article 2.** Le vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballeage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Aout 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

**Article 3.** Toute personne devra lors de l'inscription :

1- Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité

2- Envoyer le bulletin d'inscription ci-contre

3- Adresser le montant de l'inscription par chèque à l'ordre du « club de tennis SEPT » à l'adresse suivante : MAINGAUD Cindy; 3 chemin des îles ; 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur.

**Article 4.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**Article 5.** Pour bénéficier d'un emplacement, une participation sera demandée de :

### **3 euros par mètre linéaire.**

**Article 6.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Possibilité de laisser son véhicule à coté de son emplacement à partir de 3m de stands réservé. Parking à 200m pour les autres véhicules. Tout mouvement de voiture sera interdit après 9h00 et avant 17h00, sauf cas de force majeure (intempérie).

**Article 7.** Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

**Article 8.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

**Article 9.** Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place.

**Article 10.** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 11.** L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Les exposants seront remboursés des frais d'inscription.

**Article 12.** Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

**Article 13.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 14.** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Coupon à compléter et à envoyer avant le 03 mai 2026 accompagné du règlement (chèque à l'ordre du « club de tennis SEPT ») et de la photocopie de votre pièce d'identité à l'adresse suivante :

**Maingaud Cindy 3 chemin des îles 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS**

Tel : 06 29 95 25 66

e-mail : cindy.guittet@orange.fr

INSCRIPTION VIDE-GRENIER se déroulant le **dimanche 10 mai 2026**.

aux terrains de tennis de Saint-Etienne du Bois

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... (photocopie à joindre)

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

(voiture autorisée à coté du stand à partir de 3m de stands)

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir lu et accepté le règlement intérieur

Fait à ..... le .....

Signature :

Ci-joint règlement de ..... € pour l'emplacement pour une longueur de ..... mètres  
Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.